

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Österreich
Prozesstypen	Anderes
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe
Bernhard, Laurent
Bieri, Niklaus
Caretti, Brigitte
Dupraz, Laure
Flückiger, Bernadette
Füzesséry, Alexandre
Hulliger, Caroline
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Bernhard, Laurent; Bieri, Niklaus; Caretti, Brigitte; Dupraz, Laure; Flückiger, Bernadette; Füzesséry, Alexandre; Hulliger, Caroline; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Anderes, Österreich, 1989 – 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1
Wirtschaft	2
Wirtschaftspolitik	2
Strukturpolitik	2
Infrastruktur und Lebensraum	2
Verkehr und Kommunikation	2
Verkehrspolitik	2
Eisenbahn	3
Umweltschutz	4
Naturgefahren	4

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
EU	Europäische Union
BAV	Bundesamt für Verkehr
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
SBB	Schweizerische Bundesbahnen
EG	Europäische Gemeinschaft
SNCF	Nationale Gesellschaft der französischen Eisenbahnen
CEO	Generaldirektor
ÖBB	Österreichische Bundesbahnen

DFF	Département fédéral des finances
AELE	Association européenne de libre-échange
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
UE	Union européenne
OFT	Office fédéral des transports
EEE	l'Espace économique européen
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
CE	Communauté européenne
SNCF	Société nationale des chemins de fer français
P.D.G	président-directeur général
ÖBB	Österreichische Bundesbahnen

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zur EU

ANDERES
DATUM: 18.07.1989
BRIGITTE CARETTI

En juillet, l'**Autriche a officiellement déposé sa demande d'admission à la CE**. Second pays en attente après la Turquie, elle demande la conservation de son statut de neutre. Cette démarche s'est heurtée à un veto de la Belgique qui craint une mise en danger de l'union politique de la CE par l'acceptation d'un Etat non-aligné. Lors de sa visite officielle en Suisse, le vice-chancelier et ministre des affaires étrangères autrichien Alois Mock a assuré que les relations entre les deux pays ne seront pas altérées par une éventuelle adhésion. Cependant, une fois le processus engagé, les rapports de l'Autriche avec la CE deviendront prioritaires.¹

ANDERES
DATUM: 02.12.1989
BRIGITTE CARETTI

A ce niveau, réside une **divergence fondamentale entre la CE et l'AELE**, principalement la Suisse. En effet, si la seconde tient à être associée à toute prise de décision concernant l'EEE, la première se refuse à accorder un tel droit de regard, par crainte de la mise en danger de son autonomie. Initialement, l'ensemble des pays de l'AELE semblait intransigeant quant à ce point. Cependant, en décembre, les pays scandinaves n'ont que très mollement insisté sur son maintien, craignant avant tout les risques de marginalisation économique qui pourraient résulter du grand marché intérieur de 1992. Si l'Autriche a soutenu la co-décision, la pertinence de sa position est affaiblie par la priorité qu'elle accorde désormais à son adhésion. Seule la Suisse est demeurée inflexible, ce afin d'éviter la satellisation qui résulterait d'un droit unilatéral de décision. Les désaccords sont donc notables entre la CE et l'AELE et au sein même de cette dernière organisation; ils ont été mis en évidence lors de la procédure qui a précédé l'accord intervenu en décembre. Il a fallu à l'AELE deux sommets ministériels (Kristiansand (N), les 13 et 14 juin; Genève, les 11 et 12 décembre), une rencontre au niveau des chefs de gouvernement (Oslo, les 14 et 15 mars) ainsi qu'une séance informelle (Genève, le 27 octobre) pour arriver à «parler d'une seule voix».²

Zwischenstaatliche Beziehungen

ANDERES
DATUM: 17.01.2014
CAROLINE HULLIGER

Après avoir donné le coup d'envoi de son année de présidence le l'OSCE, **Didier Burkhalter a rencontré à Vienne le président fédéral autrichien** Heinz Fischer. Les relations bilatérales entre les deux pays voisins ont été au centre de cette visite de travail.³

ANDERES
DATUM: 21.01.2014
CAROLINE HULLIGER

Lors de la **visite de travail à Berne du chancelier fédéral autrichien Werner Faymann**, le président de la Confédération Didier Burkhalter et la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf ont principalement discuté des relations bilatérales entre l'Autriche et la Suisse. Il a aussi été question de la collaboration des deux pays dans le cadre de la présidence autrichienne du Conseil de l'Europe jusqu'en mai et de la présidence suisse de l'OSCE.⁴

ANDERES
DATUM: 07.04.2014
CAROLINE HULLIGER

Début avril, le conseiller fédéral **Alain Berset s'est rendu en Autriche** pour une visite de travail. Il a rencontré son homologue à Vienne, avec lequel il s'est entretenu sur les réformes de la santé. Il a aussi été question, avec d'autres ministres, d'intensifier le dialogue social entre l'Autriche et la Suisse.⁵

ANDERES
DATUM: 07.05.2014
CAROLINE HULLIGER

Le conseiller fédéral Ueli Maurer était en visite de travail à Vienne du 7 au 8 mai où il a rencontré son homologue Gerald Klug. Les deux hommes ont discuté de la **collaboration bilatérale militaire** des deux pays. De plus, ils ont également évoqué la collaboration sur le plan sportif.⁶

ANDERES
DATUM: 07.06.2014
CAROLINE HULLIGER

Après avoir inauguré le pavillon suisse de la Biennale d'architecture de Venise, le conseiller fédérale Alain Berset a mené des entretiens avec les ministres italien et autrichien en charge de la culture. Les trois hommes ont fait un **bilan positif de l'accord bilatéral sur l'importation et le retour de biens culturels** entré en vigueur en 2008. Ils ont également évoqué l'exposition universelle de Milan en 2015.⁷

ANDERES
DATUM: 18.08.2014
CAROLINE HULLIGER

Les 21 et 22 août, le conseiller fédérale Alain Berset a accueilli **les ministres germanophones de la santé**, à savoir les ministres allemand, autrichien et luxembourgeois ainsi que le conseiller d'État de la Principauté de Liechtenstein. Les discussions ont surtout été axées sur l'assurance-qualité dans le système de santé et la promotion de la transparence.⁸

ANDERES
DATUM: 29.04.2015
CAROLINE HULLIGER

Sur invitation du ministre fédéral des finances de l'Autriche Hans Jörg Schelling, la conseillère fédérale **Eveline Widmer-Schlumpf** a participé, **à Vienne**, à la conférence « Finanz im Dialog ». Elle y a présenté son expérience concernant la souveraineté fiscale des cantons et la péréquation financière pratiquées en Suisse. En marge de la conférence, la cheffe du DFF et son homologue autrichien ont eu l'occasion de s'entretenir bilatéralement.⁹

ANDERES
DATUM: 17.06.2015
CAROLINE HULLIGER

Josef Ostermayer, ministre autrichien de l'Art, de la Culture, de la Constitution et des Médias **a été accueilli à Berne par le conseiller fédérale Alain Berset**. Lors de cette rencontre, il a été convenu d'institutionnaliser un échange entre les deux pays en matière de politique culturelle. Il a aussi été question de la participation de la Suisse aux programmes MEDIA et Europe Créative de l'UE, compromise depuis l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse.¹⁰

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Strukturpolitik

ANDERES
DATUM: 17.09.2012
LAURENT BERNHARD

Mit der Annahme eines Postulates Baumann (cyp, UR) im Ständerat wurde der Bundesrat beauftragt, dem Parlament bis Ende 2012 einen Bericht über den Aufbau einer **Tourismusbank** nach österreichischem Vorbild vorzulegen. Der Vorstoss erhielt in der Herbstsession eine deutliche Mehrheit von 24 zu 4 Stimmen. Dieser Entscheidung wurde mit der schwierigen Finanzierungssituation der Schweizerischen Tourismusbranche begründet.¹¹

Infrastruktur und Lebensraum

Verkehr und Kommunikation

Verkehrspolitik

ANDERES
DATUM: 06.11.1991
SERGE TERRIBILINI

Si cet accord a reçu un écho presque unanimement positif, certains observateurs ont néanmoins souligné **son point faible: le fait que la Suisse ne puisse pas limiter le nombre de camions de 28 tonnes**, sauf autorisation expresse de la CE. Cela signifie qu'une quantité illimitée de ce type de camions, dont certains très polluants, pourraient emprunter le réseau routier helvétique, ce d'autant qu'ils seraient dissuadés de passer par l'Autriche pour ne pas gaspiller leurs points écologiques.¹²

ANDERES
DATUM: 04.04.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Conscient de la détermination de l'UE sur la question des 28 tonnes, **le Conseil fédérale a révisé le mandat de négociations** de ses représentants, à la suite d'une large consultation intérieure avec les partis et les principaux milieux concernés. A la différence des propositions précédentes, le nouveau mandat prévoit explicitement d'abolir la limite des 28 tonnes. Plus précisément, cette limite devrait être dès 2001 rehaussée à 34 tonnes, puis en 2005 totalement abandonnée, la Suisse reprenant alors la législation européenne en matière de tonnage. Parallèlement, pour respecter les

exigences de l'initiative des Alpes, des mesures fiscales – principalement la taxe poids lourd liée aux prestations et la redevance alpine – seraient progressivement introduites afin de réaliser le transfert du trafic de la route au rail (2001: taxe poids lourd; 2005: taxe sur le transit alpin). Le montant de ces nouvelles taxes devrait être harmonisé avec celui en vigueur en Europe afin d'éviter tout effet de contournement du trafic aux dépens de l'Autriche et de la France. Cependant, une clause de sauvegarde devrait permettre à la Confédération de prélever des taxes suffisamment élevées au plus tard en 2005, ce même dans l'hypothèse où l'UE n'aurait pu adapter sa fiscalité routière au principe de la vérité des coûts. En ce qui concerne l'accès immédiat au Plateau pour les 40 tonnes européens, le Conseil fédéral a en revanche refusé d'aller dans le sens désiré par les Quinze, estimant notamment impossible de s'assurer que les poids lourds de ce gabarit se limitent bel et bien aux seules grandes villes helvétiques.¹³

Eisenbahn

ANDERES
DATUM: 08.06.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Les CFF, les chemins de fer allemands (DB) et autrichiens (ÖBB) ont signé un accord d'alliance: la **TEE Rail Alliance** (TransEuropeanExcellence). Les trois compagnies restent indépendantes l'une de l'autre. Leur premier objectif était de proposer un horaire adapté à tous et d'abandonner les changements de personnel et de trains à la douane. Le second visait à obtenir des tarifs unifiés et transparents. Les CFF, les DB et les ÖBB ont aussi émis la volonté de commander ensemble dans le futur 130 trains à caissons inclinables. Grâce à cette acquisition d'environ CHF 2,5 milliards, les coûts baisseraient de 10%.¹⁴

ANDERES
DATUM: 14.11.2001
PHILIPPE BERCLAZ

Alors que les trois partenaires de la **TEE Rail Alliance** avaient pris commande ensemble de 116 trains en début d'année, la Deutsche Bahn a renoncé à y participer, en raison de problèmes techniques. Les CFF et les ÖBB ont maintenu leur **achat commun** de 34 et 32 pendulaires à caisses inclinables. Au plan national, les CFF ont commandé une quatrième série de 70 wagons Intercity à deux étages pour un montant de CHF 217 millions. Dans la foulée, les CFF retireront du service plus d'une centaine d'anciens véhicules.¹⁵

ANDERES
DATUM: 09.12.2012
NIKLAUS BIERI

Mit dem **Fahrplanwechsel** am 9. Dezember hat die SBB ihr Angebot ausgebaut: RegioExpress-Züge zwischen Genf und Lausanne fahren fortan im Halbstundentakt und alternierend nach Vevey oder nach Palézieux-Romont. Das Sitzplatzangebot hat auf dieser Strecke damit um 33 Prozent zugenommen, 13 neue Doppelstockzüge sind im Einsatz. Eine weitere bedeutende Neuerung ist der Halbstundentakt zwischen Zürich und Schaffhausen. Dieser wird mit einem neuen RegioExpress erreicht, welcher die bestehenden InterCity- und InterRegio-Verbindungen ergänzt. Im internationalen Personenverkehr baute die SBB ihr Angebot ebenfalls aus: Auf Verbindungen zwischen Zürich und Österreich ist seit Fahrplanwechsel ein sechstes Paar Railjets unterwegs. Die Reisezeit von Zürich nach Wien verkürzt sich um 20 Minuten. Die TGV Lyria, Tochtergesellschaft der französischen Staatsbahn (SNCF) und der SBB, baute ihre Verbindungen zwischen Frankreich und der Schweiz ebenfalls aus: Die TGV-Verbindung Paris-Bern wird bis Interlaken Ost weitergeführt. Auch das Angebot im Regionalverkehr wurde vergrössert, mit einzelnen zusätzlichen Zügen, neuem Rollmaterial und neuen Haltestellen. Zudem hat die SBB die Benutzerfreundlichkeit der Billettautomaten erhöht und die SBB Applikation für Mobiltelefone verbessert. 70 Prozent der verkauften Billets werden von den Kunden am Automaten oder via App in Selbstbedienung gekauft.¹⁶

ANDERES
DATUM: 08.12.2020
BERNADETTE FLÜCKIGER

Im Dezember 2020 vereinbarten die Verkehrsministerien der Schweiz, Deutschlands, Frankreichs und Österreichs, **den grenzüberschreitenden Bahnverkehr, und insbesondere das Nachtzugangebot, weiter zu fördern**. Konkret geht es um die gemeinsame Beschaffung von Rollmaterial, die Optimierung der Fahrpläne und die Entwicklung von Buchungsplattformen. BAV-Direktor Füglistaler zeigte sich erfreut über den politischen Support für diese verstärkte Zusammenarbeit und wies darauf hin, dass mit den Fern- und Nachtzügen auch der Klimaschutz gestärkt werde. Vincent Ducrot, CEO der SBB, liess verlauten, dass die Nachfrage nach klimafreundlichen Fern- und Nachtzügen weiter steigen werde. Er sei froh, dass nun auch die Deutsche Bahn und die SNCF für die Kooperation hätten gewonnen werden können, nachdem die SBB und die ÖBB bereits früher im Jahr eine Vereinbarung getroffen hätten. Ducrot war überzeugt,

dass die Nachtzugverbindungen aus der Schweiz bis 2024 von sechs auf zehn Linien mit insgesamt 25 Destinationen ausgebaut werden können.¹⁷

Umweltschutz

Naturgefahren

ANDERES
DATUM: 08.10.1999
LAURE DUPRAZ

La grande Chambre a transmis un postulat Kühne (pdc, SG) invitant le Conseil fédéral à prendre, en collaboration avec les cantons de Glaris, Schwyz, Saint-Gall et Zurich, les mesures ciblées afin que **le bassin de la Linth** soit à nouveau à l'abri des inondations. Il demande d'assainir et de renforcer les digues, d'éliminer les déficiences dues aux ouvrages militaires, de mandater une expertise hydrologique pour déterminer les causes de la crue et les risques futurs, et finalement de mettre en œuvre un concept de sécurité à long terme. Le National a également transmis un postulat Raggenbass (pdc, TG) invitant l'exécutif à établir un rapport en coordination avec les riverains du **lac de Constance** (Allemagne, Länder allemands, Autriche, Vorarlberg et cantons concernés), qui indique si la **régulation du niveau** du lac permet de se protéger contre des crues extrêmes. Le rapport devra également déterminer les effets d'une régulation optimale du niveau du lac sur la nature ainsi que sur les dégâts potentiels et effectifs des crues (Po. 99.3364).¹⁸

1) JdG, 10.3.89; Vr, 18.7.89.

2) FF, 1990, I, p. 265 ss.; NZZ, 29.4.89.; Rapp.gest. 1989, p. 317 ss.

3) Communiqué du DFAE du 17.01.14

4) Communiqué du DFAE du 21.01.14

5) Communiqué du DFI du 07.04.14

6) Communiqué du DDPS du 07.05.14

7) Communiqué du DFI du 07.06.14

8) Communiqué du DFI du 18.08.14

9) Communiqué du DFF du 29.04.2015

10) Communiqué du DFI du 17.06.2015

11) AB SR, 2012, S. 753f.

12) Presse du 16.2., 25.3., 26.3., 8.10.91, 14.10., 22.10. et 4.12.94; BZ, 28.10.91; Suisse, 13.11. et 29.12.91; SHZ, 5.12.91. NZZ, 22.2., 17.6.91., 26.11.91.; BaZ, 26.2. et 27.3.91; TA, 7.3., 20.6., 7.10. et 9.10.91; Bund, 15.3.91; Ww, 4.4. et 27.6.91; JdG, 12.4., 5.10., 7.10. et 9.10.91; BZ, 29.5.91; LNN, 28.9.92; 24 Heures, 1.10.91; LM, 7.10. et 18.10.91.

13) Presse du 4.4.96.7

14) Presse du 8.6.00.

15) TG, 24.2.01; NZZ, 28.3.01; 24h, 14.11.01.

16) Medienmitteilung SBB vom 8.11.12.

17) Medienmitteilung BAV vom 8.12.20; Medienmitteilung Deutsche Bahn et al. vom 8.12.20; CdT, NZZ, TA, 9.12.20

18) BO CN, 1999, p. 2208 s.